



# Greenex<sup>®</sup> EV

- // Anti-digitaires pour le désherbage de post-levée
- // Sélectif des gazons de graminées



## ////// FICHE D'IDENTITÉ

# Greenex® EV

**Herbicide foliaire et systémique  
à action curative sélectif  
des gazons de graminées.**



### Composition :

69 g/l de Fénoxaprop-P-éthyl  
18,75 g/l de Méfenpyr-diéthyl

### Formulation :

Liquide sous forme d'émulsion aqueuse (EW)

### Autorisation de mise sur le marché :

AMM N° 2020219

### Classement :

Sensibilisation cutanée (catégorie 1) ; Toxicité  
chronique pour le milieu aquatique (catégorie 2)



### Période de traitement :

**J F M A M J J A S O N D**



● conseillé    ● possible    ● interdiction réglementaire

### Dose homologuée :

0,6 l/ha

### Délai de réentrée :

48 heures

### Nb d'applications autorisées :

2 fois par an maximum

### ZNT :

5 mètres



### Conditionnement :

12 x 1 L



## Le saviez-vous ?

- // Le spécialiste pour lutter contre les digitaires  
levées dans les gazons de graminées
- // Faible dose par hectare
- // Facilité d'usage en pulvérisation
- // Sélectif des gazons de graminées

## ////// DESCRIPTION

Greenex® EV est un herbicide sélectif des gazons de graminées qui permet de contrôler les digitaires en postlevée précoce (du stade 1 à 5 feuilles).

Greenex® EV est sélectif de la plupart des espèces de graminées composant les sols sportifs, golfs et gazon d'ornement.

## ////// MODE D'ACTION

Greenex® EV est l'association de 2 substances actives :

- // le **Fénoxaprop-P-éthyl** : absorbé par voie foliaire, il est véhiculé par systémie jusqu'aux méristèmes où, en inhibant la synthèse des acides gras, il provoque la nécrose des membranes cellulaires et entraîne la destruction de la graminée adventice.
- // le **Méfenpyr-diéthyl** : phytoprotecteur, il optimise la synthèse du glutathion, favorisant les mécanismes de détoxication de la molécule herbicide dans les graminées ornementales.





# Greenex® EV

## DOSE(S) ET USAGE(S) AUTORISÉ(S)

Dose homologuée : 0,6 l/ha

Usage : Désherbage gazons de graminées

MATÉRIEL UTILISÉ	DOSE GREENEX® EV	SURFACE TRAITÉE	QUANTITÉ D'EAU
// Pulvérisateur tracté	0,6 litre	1 ha ou 10 000 m <sup>2</sup>	500 litres
	60 ml	1 000 m <sup>2</sup>	50 litres
// Pulvérisateur à dos	6 ml	100 m <sup>2</sup>	5 litres

Greenex® EV s'utilise pour le désherbage de gazons de graminées, sur gazons installés ou sur jeunes gazons dès la 3<sup>ème</sup> tonte.

## CHAMP D'ACTIVITÉ

Greenex® EV permet un contrôle de haut niveau des digitaires (*Digitaria sanguinalis*, *Digitaria filiformis*) en post-levée précoce dans les gazons de graminées (gazons semés de terrains de sport, des terrains de golf et des pelouses d'agrément, gazons naturels).

Greenex® EV est modérément efficace sur Panic pied-de-coq (*Echinochloa crus-galli*).



## SÉLECTIVITÉ

Greenex® EV est sélectif de la plupart des graminées que l'on rencontre dans les gazons semés ou naturels.

Dans les essais, Greenex® EV s'est montré sélectif des graminées suivantes : (Greenex® EV a été testé à dose double sans problème particulier)

// **Canche flexueuse**  
(*Deschampsia flexuosa*)

// **Fétuque ovine**  
(*Festuca ovina*)

// **Fétuque élevée**  
(*Festuca arundinacea*)

// **Fétuque rouge**  
(*Festuca rubra*)

// **Pâturin annuel**  
(*Poa annua*)

// **Pâturin commun**  
(*Poa trivialis*)

// **Pâturin des prés**  
(*Poa pratensis*)

// **Ray-Grass anglais**  
(*Lolium perenne*)

Greenex® EV n'est pas sélectif des graminées suivantes :  
**Agrostide stolonifère** (*Agrostis stolonifera*)

Sur les golfs, il est possible de traiter les fairways et les départs.

Greenex® EV s'utilise sur jeunes gazons à partir de la 3<sup>ème</sup> tonte.  
Ne pas utiliser sur jeunes gazons d'agrostide.



## LE MODE D'EMPLOI

### Préparation de la bouillie

Avant de démarrer la campagne de désherbage, il est indispensable de vérifier le bon fonctionnement du pulvérisateur et de faire son étalonnage. (Des fiches d'étalonnage sont disponibles sur le site Bayer Espaces Verts [www.es-bayer.fr](http://www.es-bayer.fr)). De plus, le calcul de la surface à traiter permet de connaître la quantité de bouillie à préparer et de

ne pas avoir d'excédents à éliminer en fin de traitement.

// Remplir aux 2/3 d'eau la cuve du pulvérisateur.

// Agiter le bidon et verser la dose de produit nécessaire.

// Terminer le remplissage et mettre en agitation.

// Assurer une agitation régulière durant tout le traitement.



### Conditions du milieu

Consulter le service météo de votre région et choisir une journée sans vent ni pluie.

Greenex® EV a une action foliaire, il devra être utilisé sur végétation développée et ne devra pas être utilisé par période de sécheresse. Il faudra attendre que la végétation redémarre, soit après une pluie ou un arrosage.

Le feuillage à atteindre doit être sec. Ne pas traiter avec une température supérieure à 25°C à l'ombre.

Appliquer la préparation uniquement sur sol ressuyé.



### Application

Greenex® EV s'applique en pulvérisation, après dilution dans l'eau.

Le traitement peut se faire avec une rampe ou avec une lance en s'efforçant de pulvériser uniformément le produit sur les surfaces à désherber. Éviter la formation de brouillard de pulvérisation, dangereux pour les plantations et cultures voisines en utilisant de préférence des buses de pulvérisation spécialement adaptées aux traitements herbicides (buses «pinceau» à fente ou buses miroir) à une pression de 2 bars maximum.



### Recommandations particulières

// Greenex® EV, s'applique en post-levée des digitales (du stade 1 feuille au stade 5 feuilles).

// Selon les régions les levées de digitales peuvent apparaître d'avril à août. Les levées étant échelonnées, un second traitement peut s'avérer nécessaire 3 à 4 semaines après le premier (technique du traitement séquentiel).

// Pour limiter l'apparition de souches de digitales résistantes, il est recommandé d'appliquer Greenex® EV sur une même surface deux fois par an maximum et d'utiliser, la saison suivante, un herbicide de groupe chimique différent.

// Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée.

// Utilisation dans le cadre d'un regarnissage :

- 1) Dans le cas d'une seule application, le regarnissage est possible en respectant un délai d'1 semaine après le traitement.
- 2) Dans le cas du traitement séquentiel, le regarnissage est possible en respectant un délai d'1 semaine après le second traitement.



## ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

CARACTÉRISTIQUES DES EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :					PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE		
		PULVÉRISATEUR À DOS OU UNE LANCE	TRACTEUR SANS CABINE			
<b>GANTS EN NITRILE</b> réutilisables (certifiés EN374-3) ou à usage unique (certifiés EN374-2)	Réutilisables	Réutilisables	À usage unique <i>intervention sur le matériel</i>	À usage unique* <i>intervention sur le matériel</i>	Réutilisables	Réutilisables
<b>EPI VESTIMENTAIRE</b> 65 % polyester / 35 % coton >230 g/m <sup>2</sup> + traitement déperlant	EPI vestimentaire ET EPI partiel				EPI vestimentaire ET EPI partiel	
<b>EPI PARTIEL</b> blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605+A1	OU				OU	
<b>COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE</b> catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1 : 2009	Type 4	Type 4			Type 4	
<b>LUNETTES ou ECRAN FACIAL</b> certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)						
<b>BOTTES DE PROTECTION</b> certifiées EN13 832-3:2006						

\*Les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

## LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



- ▶ **N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.**
- ▶ **Protégez votre santé et celle de votre entourage.**
- ▶ **Surveillez les conditions météorologiques.**
- ▶ **Protégez les points d'eau.**
- ▶ **Protégez les pollinisateurs.**
- ▶ **Préservez la faune sauvage.**

**IMPORTANT :** Les indications d'emploi inscrites sur nos notices et étiquettes sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas de règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol local, variétés végétales, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'application. Aussi nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquence de cette adaptation, même à défaut de contre-indications. L'utilisation, en dehors de notre contrôle, laisse au compte de l'utilisateur les risques éventuels inhérents au stockage, à l'emploi et à la manipulation de nos produits. En outre, l'utilisateur doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité des produits utilisés. De ce fait, notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à la formule indiquée sur l'emballage.

## COLLECTE DES EMBALLAGES

Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. Les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P.) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) disponibles sur :

- // Site : [www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr)
- // Email : [infos@adivalor.fr](mailto:infos@adivalor.fr)
- // N° AZUR : 08 10 12 18 85



**Bayer S.A.S.**  
 Activité Espaces Verts  
 16 rue Jean-Marie Leclair - CS 90106  
 69266 LYON CEDEX 09  
 FRANCE

**Bayer Service Infos Espaces Verts**  
 ▶ N° Vert 0 800 008 401  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Pour plus d'information sur les produits, consulter :  
[www.es-bayer.fr](http://www.es-bayer.fr)

N° agrément Bayer S.A.S. : RH02118 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et application en prestation de services.



ATTENTION

**Greenex® EV**  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## PRÉCAUTIONS ET BONNES PRATIQUES

### Au cours du stockage

- // Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris pour les animaux et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.
- // Température minimale de stockage : 5°C

### Au cours de l'emploi

- // Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire.
- // Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés.
- // Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer pendant l'utilisation.
- // Traiter en l'absence de vent.
- // Ne jamais vider les fonds de cuve dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.

### Après emploi

- // Conserver les produits ou les reliquats dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière et au frais.
- // La gestion des effluents est réglementée (voir arrêté ministériel du 12.09.2006).

Associé aux bonnes pratiques, le Phytobac® préserve la qualité de l'eau en réduisant les pollutions ponctuelles\*\* lors des rinçages et lavages du matériel.

\*\* Pollutions générées par de mauvaises manipulations ou en absence de Bonnes Pratiques.

## INFORMATIONS SUR LES PREMIERS SOINS

**Premiers soins :** Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

**En cas d'inhalation :** transporter la personne à l'air frais.

**En cas de contact avec la peau :** nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon.

**En cas de contact avec les yeux :** rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes - après les 5 premières minutes, enlever les lentilles de contact.

**En cas d'ingestion :** rincer la bouche - ne pas faire vomir - appeler immédiatement un médecin ou centre AntiPoison.

— Votre distributeur —

